



Ordre professionnel
de la physiothérapie
du Québec

PREUVE DE COMPÉTENCE

PLAN STRATÉGIQUE 2015-2020

SOIGNER PAR LA MAIN ET PAR L'EXERCICE

MOT DU PRÉSIDENT

Nos défis sont nombreux et ils exigent de faire des choix guidés par nos ambitions constantes d'amélioration de nos activités et nos services.



C'est avec beaucoup d'enthousiasme que je vous présente le plan stratégique 2015-2020 de l'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) dont j'ai l'honneur d'être le président depuis le 30 mai 2014.

Ce plan stratégique est le fruit d'un exercice rigoureux réalisé en collaboration avec le personnel et les instances de l'Ordre. Je tiens d'ailleurs à profiter de l'occasion pour remercier les membres du comité exécutif et du conseil d'administration de l'OPPQ pour leur participation et leur contribution éclairées.

Ce travail prend racine sur une évaluation détaillée des actions et résultats obtenus par l'Ordre au cours des cinq dernières années, de même que sur une analyse approfondie des enjeux et des défis qui se présentent dans la réalisation de notre mandat pour les années à venir.

Ces défis sont certes nombreux. Ils exigent donc de faire des choix guidés par nos ambitions constantes d'amélioration de nos activités et nos services. Optimiser nos interventions dans le cadre de notre mandat afin de maximiser l'atteinte de résultats en réponse à des enjeux prioritaires, voilà l'essentiel de la démarche qui est présentée ici.

En terminant, je tiens à réitérer l'engagement de l'Ordre et de ses membres à offrir à la population québécoise des services de physiothérapie sécuritaire et de qualité afin de contribuer à maintenir un niveau de bien-être et de santé auxquels nous avons tous droit. C'est ce que l'OPPQ s'emploie à faire depuis maintenant 40 ans et continuera à faire, toujours mieux, dans l'avenir.

Denis Pelletier, pht, M. Sc.
Président

L'ORDRE

La principale activité de l'Ordre consiste à assurer la qualité des services de physiothérapie offerts à la population.



L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec (OPPQ) est l'organisme qui reconnaît et encadre les deux professions qui œuvrent dans le champ de la physiothérapie. Ainsi, toute personne qui pratique à titre de physiothérapeute ou de thérapeute en réadaptation physique au Québec doit remplir les conditions permettant d'être membre de l'Ordre.

La principale activité de l'Ordre consiste à assurer la qualité des services de physiothérapie offerts à la population. Pour ce faire, il exerce une surveillance de l'exercice de la pratique de ses membres et assure le développement des deux professions.

L'OPPQ est, de manière plus large, une composante du système professionnel québécois. Ce système, placé sous l'égide gouvernementale de l'Office des professions, comprend les 46 Ordres professionnels qui regroupent eux-mêmes les 54 professions reconnues comme telles au Québec. Régi par le Code des professions, ce système est l'instrument dont s'est dotée la société québécoise pour garantir la protection du public et l'excellence des services professionnels auxquels elle a accès.

En mars 2015, l'OPPQ comptait près de 7 500 membres, ce qui le classe au cinquième rang des ordres professionnels du domaine de la santé en termes d'effectifs.

L'ORDRE

SA MISSION

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec a pour mission d'assurer la protection du public, la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique et le développement des professions.



SA VISION

L'énoncé de vision de l'OPPQ se situe au cœur de cette programmation stratégique puisqu'il résume l'essentiel de ce que l'Ordre souhaite être et accomplir au cours des cinq années à venir. Il se définit comme suit :

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec est une force d'influence qui se démarque par le leadership qu'elle exerce pour assurer l'accessibilité et la qualité des soins à la population et pour faire de la physiothérapie et de ses professionnels des acteurs incontournables du système de santé québécois.

SES VALEURS

- ⊙ L'**engagement** profond des membres à œuvrer à la conservation et à l'amélioration de l'autonomie physique de la population québécoise et d'être à l'écoute de ses besoins.
- ⊙ La **protection** du public dans l'ensemble de ses gestes et décisions.
- ⊙ La **reconnaissance** de la qualité de la contribution de ses membres à la santé de la population et au rayonnement de leur profession et de leur Ordre.
- ⊙ Un **respect mutuel**, aussi bien entre les membres qu'entre les membres et les instances politiques de l'Ordre.
- ⊙ L'**équité** et la **célérité** dans l'accueil et le traitement des requêtes du public et des membres.
- ⊙ La **clarté**, la **simplicité** et l'**authenticité** dans ses communications.

MISE EN CONTEXTE

Nous saisissons l'opportunité de mobiliser nos ressources afin de relever les défis de manière stimulante.



L'OPPQ voyait se terminer, en mars 2015, son exercice de planification stratégique 2010-2015. Une évaluation approfondie de l'impact des activités qui en ont découlé a permis d'identifier les avancées majeures de l'Ordre, notamment en matière de formation et de développement des compétences de ses membres, d'occupation et de développement du champ de la physiothérapie, de communication et d'information du public, de même que de sa propre gouvernance.

Ces résultats se sont avérés riches. Mais leur analyse, joutée à celle de l'évolution du contexte social et politique du Québec des dernières années dans le domaine de la santé, a révélé l'existence, voire même la persistance, de certains enjeux importants ayant une incidence à la fois sur la protection du public et sur le développement des professions de la physiothérapie.

Parmi ces enjeux, mentionnons, par exemple, un meilleur accès aux soins pour la population, l'occupation de tout le champ de la physiothérapie par ses professionnels, l'acquisition de pratiques avancées par les physiothérapeutes afin d'améliorer les services, l'optimisation de la contribution des thérapeutes en réadaptation physique, l'intensification de la prévention au niveau déontologique et des compétences, la nécessaire collaboration avec les instances gouvernementales de la santé, le travail en intradisciplinarité en physiothérapie, l'accès aux membres à une offre de formation diversifiée de haut niveau ou encore l'intégration des thérapeutes du sport au système professionnel.

Ces enjeux représentent des défis qui, bien que nombreux, constituent pour l'Ordre une opportunité de mobiliser ses ressources afin de les relever de manière stimulante. D'autant plus qu'ils se posent dans le contexte bien précis de la réalisation de la mission de l'organisation avec toujours plus de pertinence.

PRIORITÉS ET AXES STRATÉGIQUES

La pleine réalisation de la mission de l'OPPQ dans le contexte des défis présents et futurs lui demande de prioriser ses efforts et de concentrer ses actions.

L'analyse des enjeux pour la protection du public et le développement de la profession a conduit l'Ordre à identifier quatre axes de travail bien précis sur lesquels il souhaite focaliser ses interventions pour les cinq années à venir.

Les deux premiers axes touchent directement l'optimisation des services offerts à la population, tant dans leur qualité que dans leur accessibilité, de même que la contribution des professionnels de la physiothérapie au système de santé. Les deux autres axes sont orientés vers la consolidation de l'Ordre en tant qu'organisation, particulièrement aux niveaux de ses assises, de ses pratiques et de son réseau, de manière à gagner en efficacité et en efficience.

Il est important de noter que ces deux premiers axes traitent d'enjeux dont la résolution demeure complexe car elle dépend de plusieurs acteurs et instances du milieu de la santé. Il faut donc comprendre que l'Ordre ne pourra, en ce sens, ni agir seul, ni intervenir au-delà des limites de ses ressources ou du périmètre de son mandat.

C'est donc au croisement de ces quatre grands axes prioritaire de travail que se situe la programmation stratégique 2015-2020 de l'OPPQ. Les pages suivantes présentent plus en détail les quatre axes, l'orientation stratégique qui a été donnée pour chacun, ainsi que les grands objectifs qui en découlent.



AXE 1

UNE ACCESSIBILITÉ À DES SOINS DE QUALITÉ

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Favoriser l'accès à des soins de qualité prodigués par des professionnels compétents, performants et œuvrant en complémentarité



L'évolution démographique de la société québécoise nous conduit inévitablement vers un vieillissement de la population, ce qui engendre une pression importante sur le système de santé. Cela est d'autant plus vrai pour les services de physiothérapie dont la finalité est d'assurer l'autonomie physique de chaque individu à toutes les étapes de sa vie.

L'augmentation des besoins demande à tous les acteurs du milieu de la santé d'agir, à leur niveau, afin de trouver des solutions créatives permettant de favoriser un meilleur accès aux services. L'amélioration de l'accès aux professionnels en physiothérapie s'avère d'ailleurs une condition importante de succès de cette entreprise puisque les soins en physiothérapie participent, par leur aspect préventif, à réduire la pression exercée sur le système de santé.

Il demeure par ailleurs impératif de s'assurer qu'un meilleur accès à des soins dans un contexte d'augmentation des besoins ne puisse se faire au détriment de la qualité des services offerts. Celle-ci, au contraire, doit sans cesse croître au même rythme que l'évolution des connaissances, des pratiques et des données probantes. Pour l'Ordre, cette qualité des services est une condition importante de sa mission de protection du public.

Le premier axe de travail dans le cadre de la présente planification stratégique consiste donc en la poursuite et l'intensification des efforts de l'Ordre visant à faire bénéficier la population du Québec de soins en physiothérapie d'une très grande qualité. De plus, l'Ordre cherchera à intervenir de manière à faciliter leur accessibilité afin de répondre aux besoins de réadaptation toujours grandissants de notre société.

Pour ce faire, l'Ordre compte utiliser plusieurs leviers dont il dispose dans le cadre de son mandat. Ses leviers, que sont notamment les règlements sur les catégories de permis et la tenue des dossiers, le développement de modèle de soins, de même que son programme de formation continue, sont représentés dans les objectifs stratégiques suivants :

- 1** Améliorer le travail en intradisciplinarité et son impact sur l'accès et la qualité des soins par une optimisation de l'article 4 du Règlement sur les catégories de permis délivrés par l'OPPQ (règlement 94m).
- 2** Simplifier le cadre et la pratique de la tenue des dossiers des patients afin de maximiser le temps qui leur est consacré et améliorer l'accessibilité aux soins.
- 3** Favoriser le développement de modèles de soins mieux adaptés aux orientations gouvernementales et à la prise en charge des patients dans le milieu de la santé.
- 4** Développer un programme de formation continue performant, diversifié et fondé sur des orientations et un positionnement clairement définis.

AXE 2

UNE CONTRIBUTION D'IMPACT EN SANTÉ

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Exercer un leadership mobilisateur permettant à la physiothérapie de jouer pleinement un rôle de premier plan dans le système de santé au Québec

2

La pression exercée sur le système de santé au Québec est aussi grandement économique. À cette pression s'ajoute la nécessité d'offrir à la population du Québec les bons soins, au bon moment et par le bon professionnel. Pour y parvenir, il importe d'optimiser la contribution de chaque professionnel de la santé en fonction de ses compétences, de son expertise et de son champ de pratique.

Or, il est clair que les professionnels de la physiothérapie possèdent toutes les compétences et l'expertise pour contribuer de manière encore plus significative aux besoins de santé au Québec. Avec un diplôme rehaussé au niveau de la maîtrise depuis 2008 et l'ajout éventuel d'activités réservées comme, par exemple, le droit de prescrire des examens par imagerie médicale, les physiothérapeutes québécois pourraient certainement contribuer de façon notable au désengorgement du système et à la réduction du temps d'attente des patients.

Mais au-delà de ces nouvelles pratiques, l'affirmation du rôle primordial de la physiothérapie dans le système de santé québécois passe par la réponse à une série d'enjeux importants sur lesquels l'Ordre souhaite aussi intervenir.

Parmi ces enjeux, se retrouve celui de l'occupation complète par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique de l'étendue de leur champ de pratique puisqu'ils en possèdent toutes les compétences. Se pose ensuite l'enjeu des professions émergentes qui interviennent dans le champ de la physiothérapie, mais dont les balises restent encore à définir.

C'est d'ailleurs partiellement en réponse à cet enjeu que l'Ordre estime devoir travailler à faciliter une compréhension très nette des normes et règlements du champ de la physiothérapie auprès de tous les acteurs du milieu de la santé. Notons enfin, comme autre enjeu important, la nécessité de favoriser un plus grand épanouissement de la profession de thérapeute en réadaptation physique qui, bien qu'elle joue un rôle pivot en physiothérapie, ne jouit pas de la reconnaissance professionnelle et publique qu'elle mérite.

Le second axe de travail de la présente planification stratégique vise donc, quant à lui, à maximiser la contribution de la physiothérapie au système de santé au Québec en utilisant de manière optimale toute l'expertise et l'étendue des compétences de ses professionnels. Cet axe s'actualise à travers la poursuite des cinq objectifs suivants :

- 1 Faciliter la compréhension du champ de pratique des professionnels de la physiothérapie par une meilleure définition de ses normes et de ses règlements.**
- 2 Favoriser la reconnaissance et l'épanouissement de la profession de T.R.P.**
- 3 Poursuivre l'élargissement du champ de la physiothérapie par l'obtention de pratiques avancées précises et pertinentes à l'optimisation des soins à la population.**
- 4 Être un acteur engagé dans le processus de définition du champ des professions émergentes dans le domaine de la physiothérapie.**
- 5 Encourager l'appropriation et l'occupation par les professionnels de la physiothérapie de tout leur champ d'exercice.**

AXE 3

UNE FORCE D'INFLUENCE

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Solidifier les assises de l'Ordre, ses partenariats et sa capacité d'influence

3

Pour parvenir encore plus efficacement à favoriser l'accès à des services de santé de qualité dans lesquels la contribution des professionnels de la physiothérapie est optimisée, il importe pour l'Ordre de renforcer sa capacité d'influence.

Pour ce faire, l'Ordre souhaite développer une pratique et une culture de représentation politique saine et soutenue. Néanmoins, il demeure conscient que la capacité d'influence d'une organisation repose aussi grandement sur la solidité de ses assises. Pour l'Ordre, ses assises sont la force de sa gouvernance, ainsi que sa collaboration fructueuse avec les forces vives de son membership et avec les étudiants en physiothérapie.

Le troisième axe d'intervention du plan stratégique est donc celui du nécessaire renforcement du rôle d'influence de l'Ordre dans le milieu de la santé. Que ce soit pour le meilleur intérêt des patients comme du système, l'Ordre souhaite se donner les moyens d'accroître sa capacité de contribuer positivement et avec impact au développement de solutions créatives aux défis que le Québec se doit de relever collectivement en matière de santé. L'Ordre compte relever ce défi par la poursuite des objectifs suivants :

- 1 Développer une culture et une pratique coordonnées, soutenues et cohérentes de représentation politique dans le but de maximiser l'impact de la profession dans le système de santé québécois.**
- 2 Poursuivre l'instauration d'une gouvernance efficace fondée sur l'optimisation des règles de régie interne et l'adaptation aux nouvelles mesures gouvernementales qui l'influencent.**
- 3 Stimuler une participation accrue des membres et l'apport de leur expertise dans la réalisation de projets clés de l'Ordre touchant la protection du public et le développement de la profession.**
- 4 Favoriser, auprès des étudiants, le développement d'un sentiment d'appartenance à l'Ordre ainsi qu'une meilleure compréhension de son rôle dans le système professionnel.**

AXE 4

UNE MESURE D'AVANCE SUR L'AVENIR

ORIENTATION STRATÉGIQUE

Renforcer le côté proactif de l'Ordre par la prévention et par la surveillance des enjeux émergents qui influencent la profession

4

La protection du public, on le sait, est au cœur de la mission de l'OPPQ. Or, pour lui, cela doit commencer d'abord et avant tout par une prévention efficace de tout acte professionnel qui serait posé par ses membres et qui pourrait compromettre la sécurité du public.

La réglementation professionnelle représente justement le cadre qui permet à chaque membre d'un Ordre d'agir de manière à assurer à sa clientèle les meilleurs services dans les paramètres les plus sécuritaires possible. Une maîtrise de la réglementation spécifique à sa profession constitue par conséquent un élément essentiel à une pratique professionnelle sûre. C'est pourquoi l'Ordre compte déployer des efforts considérables afin de favoriser auprès de ses membres une excellente connaissance de la réglementation professionnelle qui les concerne.

Mettre l'accent sur la prévention est donc une façon pour l'Ordre d'intervenir à la source de toute situation qui risquerait de desservir les intérêts du public, c'est-à-dire une façon d'avoir, en quelque sorte, une mesure d'avance sur l'avenir.

La nécessité de bien anticiper l'avenir est aussi une réalité significative pour la pratique de la physiothérapie puisqu'il s'agit d'une discipline et d'une science dynamique qui évolue sans cesse au fil de la recherche et des données probantes. Ainsi, il est facile de constater que de nouvelles découvertes, de nouvelles approches et de nouvelles technologies émergent sans cesse et influencent la qualité de la pratique de la physiothérapie. Pensons, à titre d'exemple, au développement de la

télé-réadaptation et de toutes les nouvelles technologies de l'information, ou encore aux nouvelles approches visant le traitement des conditions neurologiques, musculosquelettiques et cardiorespiratoires.

Le quatrième et dernier axe de cette planification stratégique ainsi que les deux objectifs qui en découlent sont donc portés par la volonté de l'Ordre de garder une mesure d'avance sur l'avenir sous deux angles spécifiques. D'abord au niveau de la prévention, dans une perspective d'une meilleure protection du public, puis par le développement d'une plus grande capacité de répondre de manière proactive et efficace aux enjeux émergents qui influencent et façonnent la pratique de la physiothérapie.

- 1 Inciter les membres à une meilleure connaissance et une plus grande maîtrise de la réglementation professionnelle qui les concerne.**
- 2 Mettre en place une pratique d'intervention proactive et ciblée sur les nouveaux enjeux qui peuvent avoir une influence significative sur la pratique et le développement de la profession ainsi que sur la protection du public.**

CONCLUSION

Le plan stratégique 2015-2020 ouvre sur une perspective toujours plus grande de protection du public et d'optimisation des services de physiothérapie offerts.

Le plan stratégique 2015-2020 de l'OPPQ expose l'essentiel des choix et orientations stratégiques que l'organisation entend entreprendre dans la poursuite de sa vision et dans la réalisation de son mandat au cours des cinq années à venir. Il sera décliné en plans opérationnels annuels qui guideront le travail de l'Ordre et de ses instances au quotidien.

Ce plan est certes ambitieux, mais il possède l'avantage de concentrer les actions de l'Ordre autour d'enjeux et de défis clés pour l'avenir du développement des professions dans une perspective toujours plus grande de protection du public et d'optimisation des services de physiothérapie qui lui sont offerts.

Chose certaine, son succès peut compter sur le travail dévoué d'un personnel compétent. Mais il demeure que c'est dans la précieuse collaboration avec les membres de l'Ordre, dont les connaissances, l'expérience, et la volonté d'offrir les meilleurs services à la population en font des acteurs appréciés et incontournables du milieu de la santé, qu'il prend tout son sens.



TABLEAU SYNOPTIQUE

MISSION

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec a pour mission d'assurer la protection du public, la qualité des services professionnels fournis par les physiothérapeutes et les thérapeutes en réadaptation physique et le développement des professions.

VISION

L'Ordre professionnel de la physiothérapie du Québec est une force d'influence qui se démarque par le leadership qu'elle exerce pour assurer l'accessibilité et la qualité des soins à la population et pour faire de la physiothérapie et de ses professionnels des acteurs incontournables du système de santé québécois.

